

Un objet doit-il nécessairement respecter les limites de libération spécifique ?

 Vous êtes ici :

[EDQM FAQs](#) / [FAQ de l'EDQM en français](#) / [SOINS DE SANTÉ](#) / [Matériaux pour contact alimentaire](#) / [Métaux et alliages](#) / Un objet doit-il nécessairement respecter les limites de libération spécifique ?

Les matériaux et objets en métaux et alliages pour contact alimentaire doivent être conformes aux dispositions générales du Règlement (CE) n° 1935 /2004. Il convient, lors de la vérification de conformité d'un objet/matériau donné, de tenir compte des limites de libération spécifique établies par le Conseil de l'Europe et de suivre les recommandations d'essais en laboratoire. Le guide technique, bien qu'il contienne les recommandations officielles approuvées par les États membres du Conseil de l'Europe participant aux travaux, n'est pas juridiquement contraignant. Les recommandations deviennent contraignantes lorsqu'une Autorité nationale incorpore les dispositions du guide dans sa législation nationale.